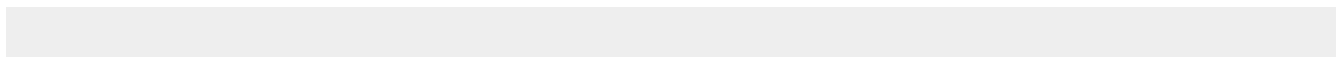


Droit pénal général

Leçon 501 : Le péalable légal de l'infraction : Exercice

Jérôme BOSSAN

Table des matières



Veuillez remplir le tableau suivant :

	Crimes	Délits	Contraventions
Peines principales			
Source			
Nature de la faute			
Tentative punissable			
Complicité punissable			
Cumul des peines (de même nature)			
Prescription de la peine (principe)			
Juridiction compétente			
Instruction			
Prescription de l'action publique (principe)			

En savoir plus : Correction

	Crimes	Délits	Contraventions
Peines principales	Réclusion (ou détention criminelle pour les crimes politiques) + éventuellement amende et peines complémentaires	Emprisonnement et/ou amende > ou = 3 750 € + éventuellement peines complémentaires	Amende < ou = à 1 500 € (3 000 € en cas de récidive) + peines complémentaires
Source	Loi	Loi	Règlement
Nature de la faute	Faute intentionnelle uniquement	Faute intentionnelle ou non intentionnelle si précisé	Faute intentionnelle Faute non intentionnelle si précisé Faute contraventionnelle
Tentative punissable	Toujours punissable	Punissable si elle est prévue par un texte	Non punissable
Complicité punissable	Oui sous toutes ses formes	Oui sous toutes ses formes	Oui par instigation ou encore si un texte spécifique le prévoit
Cumul des peines (de même nature)	Non-cumul	Non-cumul	Cumul
Prescription de la peine (principe)	20 ans	6 ans	3 ans
Juridiction compétente	Cour d'assises	Tribunal correctionnel	Tribunal de police

Instruction	Obligatoire	Facultative	Exceptionnelle
Prescription de l'action publique (principe)	20 ans	6 ans	1 an